

/CS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-108 du 7 Juin 1991

portant approbation des budgets primitifs gestion 1991 des Circonscriptions Administratives du Zou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-003 du 13 Août 1990 portant organisation et attribution des Circonscriptions Administratives durant la Période de Transition ;
- VU la Loi N° 91-014 du 12 Avril 1991 portant Loi de Finances pour la Gestion 1991 ;
- VU le Décret N° 91-68 du 4 Avril 1991 portant Composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N° 91-72 du 11 Avril 1991 chargeant Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense, de l'intérim du Chef du Gouvernement pour compter du 11 Avril 1991 ;
- SUR Proposition du Ministre du Plan, de l'Economie et des Finances,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 5 Juin 1991 ;

D E C R E T :

Article 1er..- Sont approuvés les budgets primitifs gestion 1991 des Circonscriptions Administratives du Zou, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe-ci-jointe.

Article 2..- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1991

Pour le Président de la République absent,
le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense, chargé de l'intérim,


Désiré VIEYRA

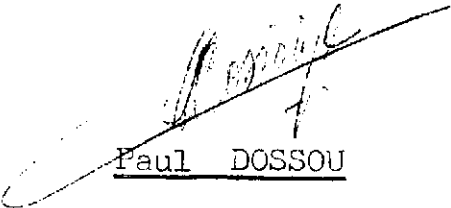
.../...

Le Ministre d'Etat, chargé de la
Coordination de l'Action Gouver-
nementale et de la Défense,



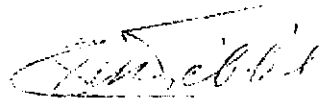
Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan, de
l'Economie et des Finances



Paul DOSSOU

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et de l'Adminis-
tration Territoriale,



Jean Florentin FELIHO

Ampliations : PR 6 SGG 4 CS 2 MPEF 15 MISP T 6 AUTRES MINISTRES 12
DLC 2 DB 4 DCOF 4 DSDV 2 DI 8 DTCF 16 CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRA-
TIVES 15 GCONB 1 UNB-F SJEP 4 EN 2 BN-DAN 2 JO 1 IGE 1 .-

DEPARTEMENT DU ZOU

Sous-Préfecture de Zagnanado

Recettes Ordinaires : Seize Millions Sept Cent Soixante Douze
Mille Deux Cent Cinquante Huit Francs16.772.258

Recettes Extraordinaires : Deux Millions Dix Mille Trois Cent
Vingt Quatre Francs 2.010.324

Dépenses Ordinaires : Seize Millions Sept Cent Soixante Douze
Mille Deux Cent Cinquante Huit Francs :.....16.772.258

Dépenses extraordinaires : Deux Millions Dix Mille Trois Cent Vingt
Quatre Mille Francs :..... 2.010.324

Sous-Préfecture de Banté

Recettes Ordinaires : Douze Millions de francs12 000 000

Recettes Extraordinaires : Cinq Cent Mille Francs 500.000

Dépenses Ordinaires : Douze Millions de Francs:.....12 000 000

Dépenses Extraordinaires ; Cinq Cent Mille Francs 500.000

CIRCONSCRIPTION URBAINE D'ABOMEY

Recettes Ordinaires : Quarante Quatre Millions Quinze Mille Six
Cent Soixante Quatorze Francs44.015.674

Recettes Extraordinaires : Quatre Millions Trois Cent Vingt Mille
Quatre Cents Francs :..... 4.320.400

Dépenses Ordinaires : Quarante Quatre Millions Quinze Mille Six
Cent Soixante Quatorze Francs44.015.674

Dépenses Extraordinaires : Quatre Millions Trois Cent Vingt Mille
Quatre Cents Francs : 4.320.400

Sous-Préfecture de Savé

Recettes Ordinaires : Dix Huit Millions Huit Cent Soixante Dix
Sept Mille Cinq Cent Cinquante Francs18.877.550

Recettes Extraordinaires : Sept Cent Seize Mille Cinq Cents
Francs :..... 716.500

Dépenses Ordinaires : Dix Huit Millions Huit Cent Soixante Dix
Sept Mille Cinq Cent Cinquante Francs :18.877.550

Dépenses Extraordinaires : Sept Cent Seize Mille Cinq Cents
Francs 716.500

Sous-Préfecture de Zogbodome

Recettes Ordinaires : Dix Neuf Millions Sept Cent Vingt Deux
Mille Trois Cent Soixante Francs :19.722.360

Recettes Extraordinaires : Deux Millions Cinq Cent Quarante Cinq
Mille Six Cent Quatre Vingt Trois Francs : 2.545.683

Dépenses Ordinaires : Dix Neuf Millions Sept Cent Vingt Deux
Mille Trois Cent Soixante Francs 19.722.360

Dépenses Extraordinaires : Deux Millions Cinq Cent Quarante Cinq
Mille Six Cent Quatre Vingt Trois Francs..... 2.545.683

Sous-Préfecture de Ouessé

Recettes Ordinaires : Quatorze Millions Quatre Vingt Treize Mille
Trois Cent Cinquante Francs : 14.093.350

Recettes Extraordinaires : Sept Cent Quarante Neuf Six Cent
Quatre Vingt Deux Francs : 749.682

Dépenses Ordinaires : Quatorze Millions Quatre Vingt Treize Mille
Trois Cent Cinquante Francs :..... 14.093.350

Dépenses Extraordinaires : Sept Cent Quarante Neuf Six Cent
Quatre Vingt Deux Francs : 749.682

CIRCONSCRIPTION URBAINE DE BOHICON

Recettes Ordinaires : Cinquante Deux Millions Soixante six Mille
huit Cent Quarante Cinq Francs :52.066.845

Recettes Extraordinaires : Sept Millions Cinq Cent Vingt Six
Mille Deux Cent Trente Huit Francs : 7.526.238

Dépenses Ordinaires : Cinquante Deux Millions Soixante Six Mille
Huit Cent Quarante Cinq Francs :..... 52.066.845

Dépenses Extraordinaires : Sept Millions Cinq Cent Vingt Six
Mille Deux Cent Trente Huit Francs 7.526.238

Sous-Préfecture de Cové

Recettes Ordinaires : Quinze Millions Deux Cent Mille Francs
..... 15.200.000

Recettes Extraordinaires : Quatre Cent Cinquante Quatre Mille
Francs 454.000

Dépenses Ordinaires : Quinze Millions Deux Cent Mille Francs
.....15.200.000

Dépenses Extraordinaires : Quatre Cent Cinquante Quatre Mille
Francs 454.000

Sous-Préfecture de Djidja

Recettes Ordinaires : Seize Millions Trois Cent Mille Francs
.....16.300.000

Recettes Extraordinaires : Neuf Cent Vingt Trois Mille Deux Cent
Soixante Douze Francs 923.272

Dépenses Ordinaires : Seize Millions Trois Cent Mille Francs
.....16.300.000

Dépenses Extraordinaires : Neuf Cent Vingt Trois Mille Deux Cent
Soixante Douze Francs 923.272

Sous-Préfecture de Ouinhi

Recettes Ordinaires : Dix Sept Millions Cinq Cent Mille Francs
.....17.500.000

Recettes Extraordinaires : Un Million Huit Cent Mille Francs
..... 1.800.000

Dépenses Ordinaires : Dix Sept Millions Cinq Cent Mille Francs
.....17.500.000

Dépenses Extraordinaires : Un Million Huit Cent Mille Francs
..... 1.800.000

PREFECTURE D'ABOMEY

Recettes Ordinaires : Cinquante Quatre Millions Quatre Vingt Huit
Mille Cent Quatre Francs54.088.104

Recettes Extraordinaires : Quatre Millions Huit Cent Mille Francs
..... 4.800.000

Dépenses Ordinaires : Cinquante Quatre Millions Quatre Vingt Huit
Mille Cent Quatre Francs54.088.104

Dépenses Extraordinaires : Quatre Millions Huit Cent Mille Francs
..... 4.800.000

Sous-Préfecture de Savalou

Recettes Ordinaires : Vingt Cinq Millions Quatre Cent Cinquante
Mille Francs25.450.000

Recettes Extraordinaires : Neuf Cent Soixante Trois Mille Francs
..... 963.000

Dépenses Ordinaires : Vingt Cinq Millions Quatre Cent Cinquante
Mille Francs25.450.000

Dépenses Extraordinaires : Neuf Cent Soixante Trois Mille Francs
..... 963.000

Sous-Préfecture de Dassa-Zoumé

Recettes Ordinaires : Dix Millions Cinquante Mille Francs
.....18.050.000

Recettes Extraordinaires : Cinq Cent Quatre Vingt Mille Francs
..... 580.000

Dépenses Ordinaires : Dix Huit Millions Cinquante Mille Francs
.....18.050.000

Dépenses Extraordinaires : Cinq Cent Quatre Vingt Mille Francs
..... 580.000

Sous-Préfecture de Za-Kpota

Recettes Ordinaires : Treize Millions de Francs13.000.000

Recettes Extraordinaires : Cinq Cent Trente Six Mille Francs
..... 536.000

Dépenses Ordinaires : Treize Millions de Francs13.000.000

Dépenses Extraordinaires : Cinq Cent Trente Six Mille Francs
..... 536.000

Sous-Préfecture d'Agbangnizou

Recettes Ordinaires : Quinze Millions Huit Cent Mille Francs
.....15.800.000

Recettes Extraordinaires : Sept Cent Mille Francs .. 700.000

Dépenses Ordinaires : Quinze Millions Huit Cent Mille Francs
.....15.800.000

Dépenses Extraordinaires : Sept Cent Mille Francs... 700.000

Sous-Préfecture de Glazoué

Recettes Ordinaires : Seize Millions Trois Cent Mille Francs
.....16.300.000

Recettes Extraordinaires : Cinq Cent Cinquante Cinq Mille Huit
Cents Francs 555.800

Dépenses Ordinaires : Seize Millions Trois Cent Mille Francs
.....16.300.000

Dépenses Extraordinaires : Cinq Cent Cinquante Cinq Mille Huit
Cents Francs 555.800